



Sorgues Rock & Swing

REGLEMENT INTERIEUR **Equipe de compétition - Saison 2024/2025** Valable du 01/09/2024 au 30/08/2025

PRESENTATION GENERALE DU CLUB

L'association loi 1901 « SORGUES ROCK & SWING », a été créée le 17 JUIN 2016.
Elle est affiliée à la Fédération Française de Danse, Commission Nationale Rock et Danses Associées, reconnue par le Ministère de la Santé et des Sports. Elle est agréée Jeunesse et Sports de Vaucluse.

Cette Association a pour objet :

« Enseigner la pratique de la danse en couple, en groupe ou individuelle (Rock n' Roll, danse des années 50 - 60, danses en ligne, etc) , de loisir, sportive, de compétition, ou toute autre vocable tendant à désigner la même activité ; moyens d'action de l'association : tenue d'assemblées périodiques, séances d'entraînement, cours sur les danses comprises dans son objet, tout ce qui se rattache à la promotion de ces différentes disciplines (démonstrations, spectacles, soirées, compétitions, etc.) et, en général, tous les exercices et toutes les initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse ;
L'association s'interdit toutes discussions ou manifestations présentant un caractère politique et/ou confessionnel. »

PRATIQUE DE LA DANSE EN COMPETITION

Le Rock piétiné, sauté, acrobatique, le Boogie-Woogie, etc., pratiqués en compétition sont des sports qui demandent un engagement de la part de chacun. Les élèves et les parents s'engagent pour une saison complète.
Une période d'essai est définie par les entraîneurs afin d'apprécier le potentiel de chacun (capacité, énergie, détermination, comportement et assiduité). L'entraîneur est seul compétent à décider de l'engagement d'un élève pour les compétitions, démonstrations, spectacles et stages.

Cette décision n'appartient, en aucun cas, ni aux danseurs, ni aux parents.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'ENGAGEMENT DES COMPETITEURS

1/ Fournir tous les documents et règlements nécessaires à l'adhésion :

- Fiche d'inscription
- Certificat médical avec la mention du sport pratiqué en compétition
- L'autorisation de prise de photographies et/ou de vidéos et utilisation en interne
- Signature du règlement intérieur de l'équipe de compétition
- Dossier WRRC anti-dopage (à remplir pour les catégories internationales)
- Règlement de l'adhésion au club
- Règlement de licence FFD
- Règlement de la licence WRRC (pour les catégories internationales)
- Règlement des cours

Conformément à la réglementation sportive, il est demandé à chacun de bien vouloir respecter la date butoir de remise des documents : **30 Septembre 2024**

2/ les compétitions

a) Les compétiteurs ont des obligations

- Afin d'entretenir l'esprit d'équipe, **il est obligatoire**, pour chaque compétiteur, lorsqu'un bus est prévu, de faire le déplacement avec celui-ci (sauf cas particulier).
- Porter les couleurs du club avant de monter dans le bus.
- Participation **obligatoire** aux défilés des clubs.
- Porter les couleurs du club lors des défilés des clubs (le jean restant interdit).
- Tenue vestimentaire correcte lors de podiums (tenue de compétition ou couleurs du club, le jean restant interdit).
- Comportement sportif exigé lors des podiums.
- Tenue irréprochable envers les membres des autres clubs (danseurs ou entraîneurs), les juges ou tout autre responsable durant la compétition.
- Laisser le vestiaire mis à disposition dans un état de propreté irréprochable.

b) Droit d'engagement pour la participation aux compétitions nationales

- Suivant les modalités du règlement FFD, les danseurs doivent s'acquitter d'un droit d'engagement pour pouvoir participer aux compétitions nationales.
- Désistement à une compétition : prévenir les entraîneurs impérativement 7 Jours avant la compétition, sinon le compétiteur devra fournir à la FFD (par l'intermédiaire du Club), un certificat médical ou un papier justifiant d'un motif grave.

c) Droit d'engagement pour la participation aux compétitions internationales

- Suivant les modalités du règlement WRRC, les danseurs doivent s'acquitter d'un droit d'engagement pour pouvoir participer aux compétitions internationales.
- Cette somme est payable en espèces auprès de l'organisateur international le jour de la compétition.
- Ce droit d'engagement ne concerne pas le Championnat d'Europe et le Championnat du Monde.

La liste des compétitions est disponible sur notre site toute l'année mais celle-ci peut être modifiée en cours d'année suite aux changements effectués par la FFD.

C'est l'entraîneur qui inscrit les compétiteurs pour chaque compétition et qui les avertit avant chaque échéance.

3/ Les déplacements en bus

Dans la mesure du possible et si les compétitions sont éloignées, les déplacements se font en bus. Ces déplacements ne sont pas obligatoires pour le club et dépendent uniquement de sa trésorerie.

- Chaque compétiteur a l'obligation de prendre le bus (sauf cas particulier) ;
- Le bus est gratuit pour tous les compétiteurs du club tant que la trésorerie le permet ;
- Chaque accompagnateur qui désire prendre le bus devra s'inscrire en fonction des disponibilités et payer une participation qui sera variable selon le coût du bus ;
- Les rendez-vous des départs ont lieu systématiquement sur le parking de l'ancienne Mairie de Sorgues ;
- L'horaire indiqué pour le départ devra être respecté par tous.

4/ Les déplacements en voiture particulière

Certains déplacements, notamment les compétitions qui ne sont pas trop éloignées, se font en voiture particulière. **Aucun frais n'est pris en charge par le club (sauf cas particulier).**

5/ Les démonstrations et spectacles

- Toutes les démonstrations ou spectacles gratuits ne sont pas obligatoires mais afin de préserver l'esprit sportif il est nécessaire que chaque compétiteur y participe à tour de rôle ;
- **Toutes les démonstrations ou spectacles payants sont obligatoires pour tous les compétiteurs** (sauf empêchement réellement justifié) ;
- L'argent récolté lors des prestations permettra de payer une partie des déplacements.

6/ Les entraînements

- Ils sont structurés et donnés par des entraîneurs compétents et qualifiés (si besoin, ils peuvent être remplacés).
- ✗ Les entraîneurs sont libres d'avertir les parents par téléphone si les adhérents mineurs ne respectent pas leurs directives durant les cours ou de les exclure en cas d'indiscipline.
- ✗ L'utilisation des téléphones mobiles est interdite durant les cours : en cas de non-respect de cette règle, les entraîneurs sont libres de les confisquer, d'exclure l'adhérent et/ou d'appeler les parents des adhérents mineurs pour qu'ils viennent les chercher.
- Chaque compétiteur doit être présent du début à la fin de chaque entraînement qui est composé de 3 phases : échauffement, partie technique, récupération et étirements.
- ✗ Les horaires et jours d'entraînement sont indiqués sur le planning mais également disponibles sur le site, les compétiteurs doivent les respecter : en cas de retard (maximum 15 min), les entraîneurs doivent être prévenus au plus vite ; si les entraîneurs ne sont prévenus, ils sont libres de ne pas accepter l'adhérent au cours.
- ✗ Seront admis dans la salle, pendant un cours, uniquement les adhérents y étant inscrit, les entraîneurs et les membres du bureau.
- ✗ Les cours démarrent aux horaires indiqués sur le planning, les adhérents doivent être en tenue et ponctuel, sans quoi les entraîneurs sont libre de les refuser au cours.
- Chaque compétiteur doit utiliser un équipement adapté à la pratique de la discipline et réservé à cet effet : chaussures, vêtements, serviettes...
- Chaque compétiteur doit pouvoir s'hydrater à volonté, pour cela il doit prévoir une bouteille d'eau ou une boisson réservée à la pratique sportive (uniquement).
- Chaque compétiteur doit avoir une hygiène correcte afin de respecter sa ou son partenaire, ainsi que les personnes présentes dans la salle.

7/ Blessures

- Lorsqu'une blessure survient à l'entraînement, le club dispose d'une trousse de premier secours, celle-ci ne pourra être utilisée que par un entraîneur ou un responsable.
- En cas de blessure légère l'entraîneur ou le responsable préviendra la famille.
- En cas de blessure grave l'entraîneur ou le responsable préviendra les secours et la famille.
- Suite à une blessure l'entraîneur peut demander à la famille de consulter une personne compétente dans le traitement de celle-ci.
- Après chaque arrêt pour blessure grave, un certificat médical doit être présenté avant la reprise des entraînements et des compétitions ; faute de certificat, les membres du bureau ou l'entraîneur se réservent le droit de ne pas autoriser le compétiteur à réintégrer le club (problème d'assurance).

8/ Cotisations

- L'année commencée est due (sauf cas particulier).
- Toute demande de remboursement de cotisations ne pourra être prise en compte que sur présentation d'un certificat médical dans les cas suivant : grossesse, maladie grave, blessure longue durée.

DES REGLES A RESPECTER

Les danseurs, leurs parents, leurs responsables, leurs accompagnateurs devront avoir un comportement sportif et responsable :

INTEGRITE, LOYAUTE, ESPRIT SPORTIF

- Respect d'autrui : compétiteurs, entraîneurs, juges, dirigeants, parents, organisateurs...
- Respect des locaux : salle de danse, salle de compétition, salle de spectacle, gymnases, vestiaires...
- Respect de la discipline : politesse, autorité, consignes, langage, tenue...
- Chaque compétiteur devra accepter et respecter son résultat en compétition, s'il y a litige se sera à l'entraîneur de vérifier auprès du responsable de compétition le résultat obtenu par le compétiteur
- Chaque compétiteur s'engage à respecter les règles d'anti-dopage et les règles médicales d'usage

LE NON-RESPECT D'UNE DE CES REGLES ENTRAINERA DES SANCTIONS IMMEDIATES : MISE A PIED ET/OU EXCLUSION OU REMBOURSEMENT DES FRAIS EN CAS DE DEGRADATIONS. CETTE SANCTION SERA CONSIDEREE COMME « MOTIF GRAVE » ET POURRA ENTRAINDER LA RADIATION DU COMPETITEUR.

L'ENGAGEMENT DU CLUB

L'association « SORGUES ROCK & SWING » s'engage :

- A former les élèves dans chaque discipline tout en respectant au mieux les conditions d'entraînement.
- A présenter les élèves aux compétitions nationales et internationales (après la période d'essai et l'aval des entraîneurs).
- A faire participer les élèves aux stages organisés par la FFD.
- A financer, totalement ou partiellement, lorsque la trésorerie le permet : les déplacements nationaux, les déplacements internationaux, les stages spécifiques.
- A faire respecter les valeurs du club : **INTEGRITE, LOYAUTE, ESPRIT SPORTIF.**
- A donner toutes les informations nécessaires pour une bonne pratique sportive.
- A être à l'écoute de tous les élèves et de leurs parents en toutes circonstances.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce document en sa totalité (3 pages) et je m'engage à en respecter la teneur et les conditions.

Le Compétiteur,

Son responsable légal (si mineur),

Le Président du Sorgues Rock & Swing,
Romain VILLARET